

nom de la morale qui affirme Dieu et la vie future, à regarder au-dessus des luttes d'ici-bas, ce divin embrassement de la justice et du bonheur, du sacrifice et de la paix : *Justitia et pax osculatae sunt.*"

PREMIÈRE PARTIE.

La justice, fin morale de l'homme.

I.—La justice est la fin morale de l'homme. Faire le bien, parce que le bien est bien en lui-même ; éviter le mal, parce qu'il est le mal en lui-même ; faire le bien, parce qu'il est aimable, indépendamment du profit qui peut en découler sur moi ; éviter le mal, parce qu'il est odieux, indépendamment de la peine qui doit m'en revenir ; agir, en un mot, pour la justice : voilà la vertu.

Elle est donc essentiellement désintéressée.

Ce caractère de désintéressement est tellement nécessaire à la vertu que si un homme posait un acte dans sa vue unique, ou seulement dans la vue principale du bien qu'il en attend ou du mal qu'il en redoute, il aurait cessé d'agir moralement ; car il aurait substitué son utilité propre, dans la vie présente ou dans la vie future, à la souveraineté de la justice.

"Ce caractère de désintéressement est tellement essentiel à la vertu que si, comme la plupart des adversaires l'insinuent, "si ce drame auguste et poignant de la vie humaine devait se terminer au néant : devant la coupe du bonheur répandue à mes pieds, devant le calice des ineffaçables amertumes à vider et à savourer jusqu'à la lie, mes cheveux pourraient se dresser sur ma tête, mes nerfs se tendre, mes os craquer dans un

mouvement convulsif ; mais la puissance morale en moi ne devrait pas hésiter, et je devrais répéter à la justice ces paroles du poète :

J'irai, j'irai partout te rendre un même
[hommage,
Et d'un égal amour accomplissant ta loi,
Jusqu'aux bords du néant murmurer :
[gloire à toi !"

Tel est l'enseignement de l'Église. Toujours elle a professé la morale du désintéressement, de la subordination de la récompense ou de la peine à la justice aimée et accomplie pour elle-même.

II.—Or, cette justice, qui est la fin de l'homme, n'est pas la justice abstraite, c'est la justice réelle, vivante, personnelle.

L'homme ne peut rapporter sa vie ni à la réalité inconsciente qui est au-dessous de lui, ni à l'abstraction morte qu'on voudrait placer au-dessus de lui. Il est une personne, et il ne saurait agir que pour un être personnel.

La plupart des maîtres de la morale indépendante, frappés de cette vérité, ont compris qu'il était nécessaire de faire descendre la justice des hauteurs de l'abstraction : et au lieu de dire : "La justice, telle est la fin de l'homme," ils ont dit : "Le respect de la personnalité et de ses droits, tel est le terme de l'activité morale."

Cette formule, empruntée aux meilleures traditions de la philosophie et de la théologie, est exacte.

Le respect pratique de la personnalité est à la fois le but final de notre activité, et le fait concret où les généralités de la loi viennent se déterminer. C'est le résumé de toute la morale.

Seulement, il faut expliquer cette formule.

III.—La justice personnelle, fin